



FICHE 6 : LA LOCALISATION DES EMPLOIS

Date de mise à jour :

24/10/2025

En bref :

La constitution du corps des cadres greffiers se décline progressivement avec un objectif de 3.200 postes d'ici 2026. La répartition des emplois par juridiction et structure doit être équilibrée au regard de leur activité, de leur besoin en termes d'effectifs, notamment sur des services spécialisés, au regard des moyens dont elles disposent.

→ La répartition progressive des emplois

La création du corps des cadres greffiers s'accompagne d'une montée en puissance progressive avec une cible de **3 200 greffiers devenant cadre greffier d'ici 2026**.

- **2025** : 1 200 postes au 1^{er} janvier et 1 000 postes au 1^{er} juillet ;
- **2026** : objectif final de 3 200 postes.

Cette évolution vise à répondre aux besoins d'encadrement de premier niveau et d'expertise procédurale dans les juridictions, en renforçant le soutien aux directeurs des services de greffe et aux services du greffe.

Durant la période transitoire, les greffiers devenant cadre greffier sont nommés sur leur juridiction ou structure d'affectation.

Dès lors, la répartition cible des emplois de cadre greffier en service administratif régional, juridiction et à l'École nationale des greffes intégrera la circulaire de localisation des emplois de 2025 et sera progressivement déployée, sans pleine adéquation dans un premier temps avec les effectifs de cadre greffier nommés.

→ La méthodologie

Dans le cadre de la constitution du corps des cadres greffiers, 3 200 agents seront recrutés dans les juridictions, les services administratifs régionaux, l'École nationale des greffes et dans les services de l'administration centrale et assimilés à l'horizon 2026, dont 2 200 dès l'année 2025.

La circulaire de localisation des emplois 2025 (CLE 2025) prévoit la création de 3 200 emplois de cadre greffiers répartis entre les juridictions, les services administratifs régionaux et l'École nationale des greffes

La répartition proposée vise à assurer une distribution équilibrée des postes de cadre greffier entre les différents ressorts et services. Elle s'appuie sur le nombre d'emplois existants, notamment de greffier à

l'horizon 2027 en cohérence avec la trajectoire de renforcement des effectifs prévue par la LOPJ ainsi que des besoins identifiés, pour une juste répartition des moyens et des effectifs.

Des dotations particulières supplémentaires sont prévues pour les services spécialisés, tels que les JIRS, le parquet civil de Nantes, et les pôles nationaux (accidents collectifs, santé publique, CNT, compétence anti-terrorisme, compétence PNF, parquet européen, PCSNE...).

Les emplois de cadres greffiers sont majoritairement créés par transformation d'emplois de greffier, en cohérence avec la répartition quinquennale des emplois de greffier à l'exception de 84 créations nettes de postes de cadre greffier actés au titre de la réserve au bénéfice des services spécialisés (JIRS, services spéciaux, parquet nationaux...).

Chaque TPR et CPH disposera d'au moins un emploi de cadre greffier, tandis que les plus grandes juridictions recevront des renforts proportionnels à leurs effectifs et besoins spécifiques.

La localisation de 3 200 emplois de cadre greffier dans l'ensemble des juridictions (Cour de cassation et ENG comprises), dont 3 116 par transformation, et 84 par création nette, est répartie de la manière suivante :

Ecole nationale des greffes	10
Cour de cassation	20
Cours d'appel (y compris CHA Mamoudzou)	328
Tribunaux judiciaires (y compris TSA St Pierre et Miquelon, TPI Nouméa et Mata Utu)	2493
Services spécialisés	84
Tribunaux de proximité	173
Conseils de prud'hommes	11
Cadres greffiers placés	81
	3200